



Basse-Terre, le 15 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE : la commission Ad hoc poursuit ses travaux

Depuis 2022, les assemblées régionale et départementale ont décidé de la mise en place de la **commission mixte ad hoc** notamment **en charge de la préparation des travaux du Congrès sur la question institutionnelle.**

Elle est composée de conseillers régionaux et départementaux, des parlementaires et de l'Association des maires de Guadeloupe (AMG).

Cette instance a pour vocation de définir la stratégie territoriale optimale pour l'amélioration des politiques publiques en Guadeloupe, de préparer les travaux du congrès et contribuer aux échanges des élus guadeloupéens avec le gouvernement sur ces sujets.

Conformément aux deux résolutions du congrès du 7 juin 2023, la **commission mixte ad hoc poursuit ses travaux à travers un calendrier d'ateliers qui mobilisent les élus, aux côtés d'experts et d'universitaires locaux et nationaux.**

À ce titre, les élus membres de la **commission mixte ad hoc** ont le plaisir de vous convier à un **point d'étape** de leurs travaux à l'occasion de la **conférence de presse** qui se tiendra le **lundi 19 février 2024, à 15 heures, à la Résidence départementale, au Gosier.**